

Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans les pays du bassin du Congo





Cameroun. © FAO/ M. Vandenhaute

Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans les pays du bassin du Congo

LIVRE BLANC
Août 2013

Avant-propos

Entre septembre 2010 et juin 2011, les Gouvernements du Cameroun, du Gabon, de la République du Congo et de la République démocratique du Congo, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA), l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) - toutes deux aujourd'hui unies en une seule association - et la FAO, par le biais du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, ont organisé une série d'ateliers sur le thème de la transformation du bois dans le bassin du Congo. Les principaux résultats de ces ateliers ont fait l'objet d'un document de travail intitulé « *Recommandations pour le développement de la transformation du bois dans le bassin du Congo* ».

Le financement des ateliers a été assuré par le projet RECAP WOOD INVEST du programme Pro€Invest de l'Union européenne, la FAO et l'OIBT.

Ce Livre Blanc présente de manière synthétique les éléments stratégiques contenus dans le document de travail et en reprend les points saillants. Il s'adresse principalement à un public de décideurs politiques et aux autres parties prenantes du secteur forestier en Afrique centrale.

Grâce à cette publication, la FAO, l'OIBT et l'ATIBT espèrent, d'une part encourager la réponse des décideurs aux enjeux identifiés, et d'autre part, fournir un outil de référence pour l'engagement de tous les acteurs dans le développement de l'industrie forestière durable en Afrique centrale.



Usine à contreplaqué, Gabon. © FAO/O. Serrano

Résumé

Ce Livre Blanc rassemble une série de réflexions et propositions pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies de développement de l'industrie forestière dans le bassin du Congo. De nature évolutive, il devra être actualisé régulièrement pour que tous les renseignements pertinents soient à jour et les progrès pris en compte.

La transformation du bois dans le bassin du Congo est une activité économique majeure dans laquelle coexistent les grandes entreprises forestières, interconnectées avec les marchés internationaux, et les petites et moyennes entreprises qui fournissent majoritairement des produits finis pour le marché local et ce, avec des moyens rudimentaires.

L'activité prépondérante dans le bassin du Congo est la première transformation, avec un rendement matière faible et une sous-utilisation des déchets et sous-produits. L'activité de transformation du bois jusqu'au produit fini relève principalement du secteur informel et alimente un marché qui n'est pas soumis aux mêmes règles de fiscalité,

traçabilité et cahier des charge que celles des productions industrielles formelles. Ce secteur est de ce fait très concurrentiel vis-à-vis du secteur formel.

L'intérêt de la grande industrie forestière pour les marchés locaux reste marginal et le climat des affaires n'est pas propice à l'investissement. Des initiatives individuelles existent mais elles ne s'inscrivent pas dans un cadre stratégique national ou régional.

Face à l'évolution des marchés traditionnels d'exportation qui se ferment de plus en plus aux bois africains, à cause, d'une part, de la crise économique et, d'autre part, des nouvelles exigences (Règlement Bois de l'UE, exigences

environnementales et climatiques, etc.), les gouvernements des États du bassin du Congo ont mis l'accent, au cours de ces dernières années, sur le développement de marchés nationaux, régionaux et continentaux de produits en bois. Cette volonté trouve un nouvel écho parmi les entreprises formelles du secteur du bois.

Les réflexions et propositions contenues dans ce Livre Blanc ont été générées au cours de quatre ateliers organisés entre septembre 2010 et juin 2011 au Cameroun, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Gabon. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre du dialogue multi-partenaires entamé par les gouvernements de la région pour le développement durable des forêts. Le Livre Blanc fait suite au Plan d'Action d'Accra de 2009 et à l'évènement RACEWOOD de 2010.

Les éléments de stratégie identifiés pour développer la transformation du bois jusqu'au produit final comprennent quatre axes prioritaires: **assurer une volonté politique forte et un climat des affaires propice; garantir un accès facilité aux moyens de production; structurer la filière bois; et**

structurer des marchés formels et rémunérateurs.

Pour chacun de ces axes stratégiques, ce Livre Blanc présente la vision des parties prenantes, telle qu'exprimée au cours des ateliers, quant aux mesures politiques, législatives et fiscales qui pourraient en faciliter la mise en œuvre. Ces options contemplent, entre autres: le renforcement de la coordination interinstitutionnelle et de l'interprofession du bois au niveau national; l'intégration entre les secteurs formels et informels à travers le développement des activités de sous-traitance; le renforcement de la formation à tous les niveaux; l'accès au financement; la promotion d'une image du bois comme matériau noble; la structuration de l'offre; et la réduction des barrières juridiques, institutionnelles et commerciales entre pays et régions afin de faciliter les flux commerciaux, de lutter contre le commerce illégal et d'améliorer la compétitivité de la production africaine.

Transformation du bois. © FAO/M. Vandenhaute, © T. Baldassarri H. von H., © FAO/O. Serrano



Axes stratégiques pour développer la transformation du bois

Volonté politique et amélioration du climat des affaires

- * Reconnaître, au niveau des décideurs politiques, l'importance de la filière bois dans le développement du pays
- * Renforcer la concertation entre les différents secteurs et institutions étatiques concernés
- * Donner confiance aux entreprises en l'avenir du pays, l'administration et la justice
- * Formuler une stratégie régionale, voire continentale
- * Faciliter le développement des activités de sous-traitance
- * Instaurer un régime fiscal ciblé et incitatif

Accès facilité aux moyens de production

- * Garantir l'accès à une matière première durable et légale
- * Faciliter l'accès aux financements
- * Renforcer la formation
- * Développer les infrastructures et les services
- * Établir des entrepôts pour le stockage du bois

Développement de la transformation du bois

Structuration des marchés

- * Développer davantage les marchés interafricains
- * Développer une offre correspondant au pouvoir d'achat
- * Mettre en place une politique étatique de promotion du bois
- * Créer une image positive pour la « maison bois »
- * Tirer parti de la différenciation des marchés au niveau continental

Structuration de la filière

- * Sensibiliser les différents acteurs à la complémentarité de leurs activités
- * Établir des normes pour la standardisation de l'offre
- * Développer la fabrication en série, standardisée et de qualité
- * Créer des clusters
- * Encourager l'interprofession
- * Promouvoir l'entrepreneuriat



Stockage de grumes, République démocratique du Congo. © F. Van de Ven

Pourquoi un Livre Blanc?



Bois de sciage, République du Congo. © Danzer AG, Baar

Pourquoi un Livre Blanc?

La filière bois du bassin du Congo, du moins celle s'inscrivant dans l'économie formelle, pourrait contribuer davantage aux économies nationales et sous-régionales en développant les activités de transformation génératrices de valeur ajoutée, de richesse nationale et d'emplois. C'est la demande formulée ces dernières années par les gouvernements des pays du bassin du Congo.

Le présent Livre Blanc rejoint le Plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et en particulier son cinquième axe stratégique sur la valorisation durable des ressources forestières et la valorisation économique des filières.

Il s'inscrit dans le cadre du dialogue multi-partenaires entamé par les gouvernements des pays du bassin du Congo pour le développement durable des forêts dans la région et fait suite au Plan d'Action d'Accra issu de la Conférence internationale sur La promotion du commerce intra-africain des bois et

Une compilation d'idées et propositions exprimant la vision des parties prenantes en faveur du développement de l'industrie forestière dans le bassin du Congo

produits du bois organisée par l'OIBT au Ghana du 30 juin au 2 juillet 2009 et à l'évènement RACEWOOD mis en œuvre par l'IFIA au Cameroun en mars 2010 et financé par le programme Pro€Invest de l'Union européenne.

Ce Livre Blanc rassemble une série de réflexions et propositions pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies de développement de l'industrie forestière dans le bassin du Congo, qui ont été formulées au cours de quatre ateliers organisés entre septembre 2010 et juin 2011 au Cameroun, en République du Congo, dans la République démocratique du Congo et au Gabon¹.

¹ Pour les détails des ateliers, voir: **FAO/OIBT/ATIBT**. 2013. *Recommandations pour le développement de la transformation du bois dans le bassin du Congo*. Document de travail.



Marché informel, République démocratique du Congo. © T. Baldassarri H. von H.

Au cours de ces ateliers, les acteurs de la filière bois, principalement les responsables gouvernementaux et le secteur privé, se sont confrontés sur la thématique de la transformation du bois dans le bassin du Congo en abordant trois grands groupes de questions:

- Que faudrait-il faire pour que le secteur industriel forestier s'engage davantage sur les marchés nationaux et régionaux de consommation des produits finis et semi-finis d'Afrique centrale?
- Comment intégrer le secteur informel à l'économie formelle sans entraver la dynamique ni oublier les consommateurs locaux et en l'aidant à constituer une filière jusqu'au produit fini de qualité en bois local?
- Comment promouvoir la consommation de produits en bois par les populations du bassin du Congo?

Ce Livre Blanc ne présente pas de recommandations ou lignes directrices pour répondre à ces questions mais plutôt une compilation d'idées et propositions exprimant la vision des parties prenantes en faveur du développement de l'industrie forestière dans le bassin du Congo. Grâce à leur publication la FAO, l'OIBT et l'ATIBT espèrent, d'une part encourager la mise en place de mesures politiques, législatives et fiscales à l'échelle du bassin du Congo et de chaque pays pour répondre aux enjeux identifiés et, d'autre part, fournir un outil de référence pour l'engagement de tous les acteurs pour l'appui de la transformation du bois, du développement des marchés et de l'industrie forestière durable en Afrique centrale.

De nature évolutive, ce Livre Blanc devra être actualisé régulièrement pour que tous les enseignements pertinents soient à jour et les progrès pris en compte.



Exploitation artisanale, République centrafricaine. © FAO/M. Vandenhoute

La transformation du bois dans le bassin du Congo: quelques caractéristiques

La transformation du bois dans le bassin du Congo: quelques caractéristiques

La transformation du bois en Afrique centrale est une activité économique majeure, réalisée essentiellement par le secteur artisanal, informel, avec des moyens financiers et techniques limités, peu de formation et de structures et pour lequel on ne dispose pas d'information précise.

Les produits forestiers transformés - des sciages, placages et contreplaqués en majorité - des grandes entreprises opérant dans le bassin du Congo sont principalement exportés vers l'Europe, premier marché au monde de bois tropical, tandis que les grumes vont en Asie où les marchés demandent aussi des essences qui ne sont pas utilisées en Europe.

Ainsi, deux secteurs coexistent: l'un, les grandes

La première transformation demeure l'activité prépondérante dans le bassin du Congo et relève principalement du secteur informel

entreprises forestières, bien connecté aux marchés internationaux; l'autre, les petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI), s'acharnant à fournir des produits finis au marché local avec des moyens rudimentaires. L'intérêt de l'industrie forestière pour les marchés locaux, jugés peu attractifs, reste marginal et le climat des affaires n'est pas propice à l'investissement. Certes, des initiatives individuelles intéressantes existent mais

Artisans, République démocratique du Congo. © T. Baldassarri H. von H.



elles ne s'inscrivent pas dans un cadre stratégique national ou régional.

Les ressources forestières

Formant un bloc ininterrompu à l'image de l'Amazonie, la forêt du bassin du Congo couvre environ 243 millions d'hectares, dont approximativement 56 millions sont affectés à la production. Sur ces 56 millions d'hectares, 30 millions sont sous plan d'aménagement et près de 5 millions sont certifiés FSC. Les prélèvements de bois rond industriel se sont élevés à 14 millions de mètres cubes en 2010².

La contribution du secteur forestier au PIB en 2006 était de deux pour cent environ au Cameroun et en République démocratique du Congo, un pour cent au Congo et en Guinée équatoriale, trois pour cent au Gabon et 11 pour cent en République centrafricaine. Dans ce dernier pays, les exportations de bois d'œuvre contribuent chaque année pour environ 40 pour cent aux recettes d'exportation nationales.



Menuisier, République démocratique du Congo. © F. Van de Ven

Le secteur du bois est le deuxième employeur le plus important dans l'économie nationale après l'État, tant au Gabon qu'en République centrafricaine.

Les particularités de l'industrie de transformation du bois

La première transformation (sciage, déroulage, tranchage, contreplaqué) demeure l'activité prépondérante dans le bassin du Congo. Le Gabon, qui a interdit l'exportation des grumes en 2010, disposerait du plus grand nombre d'installations industrielles.

De grandes différences existent entre les pays.

Au Cameroun, près de 75 pour cent de la production forestière sont transformés localement, alors qu'en République du Congo ce taux oscille, selon les années, entre 51 et 65 pour cent avec une forte disparité entre les entreprises. Pour ces deux pays, ces taux de transformation relativement élevés résultent d'une politique volontariste qui se manifeste dans les lois forestières de 1994 pour le Cameroun et de 2000 pour le Congo.

Le rendement matière reste faible, avec une sous-utilisation des déchets et sous-produits.

Dans l'ensemble du bassin du Congo, il est encore souvent plus rentable pour les entreprises d'exporter des grumes transportées sur des centaines de kilomètres avec leurs déchets, que d'exporter des bois sciés et usinés.

L'activité de transformation du bois jusqu'au produit fini est très importante mais relève principalement du secteur informel avec des produits de faible, voire très faible, qualité. La production informelle est principalement artisanale, réalisée à l'aide de tronçonneuses ou de scies mobiles ce qui requiert très peu d'investissement. Cette production alimente un marché qui n'est pas soumis aux

² FAO. 2011. *La situation des forêts dans le bassin amazonien, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est*. FAO, Rome

mêmes règles (fiscalité, traçabilité, aménagement, coût main-d'œuvre, cahier des charge) que celles des productions industrielles formelles. Étant donné que le prix est le seul critère pris en compte par les consommateurs, peu sensibilisés à des critères de qualité et durabilité, les produits du secteur formel ont du mal à se positionner sur un marché, de ce fait, très concurrentiel.

Les Accords de Partenariat Volontaires (APV-FLEGT) pénètrent le paysage du bassin du Congo. Dans le cadre du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) de l'Union Européenne (UE), le règlement de l'UE sur le bois (entré en vigueur le 3 mars 2013) interdit la commercialisation sur le marché de l'UE du bois récolté illégalement et exige que les opérateurs fassent preuve de diligence raisonnable lorsqu'ils mettent des produits forestiers sur le marché. D'autre part, et toujours dans le cadre du plan d'action FLEGT, les Accords de Partenariat Volontaires (APV) sont négociés entre l'UE et les pays producteurs pour développer

une offre de bois garantie issue d'une récolte légale. Le Cameroun, la République du Congo et la République Centrafricaine ont déjà signé un APV et des accords sont en cours de négociation au Gabon et en République démocratique du Congo.

Les infrastructures et services restent insuffisants. Dans l'ensemble de la région, la densité du réseau routier est faible, les routes sont souvent en mauvais état et non bitumées et il existe peu de liaisons transfrontalières. Le chemin de fer est souvent obsolète et son réseau est insuffisamment développé. Les flux maritimes sont essentiellement orientés vers l'Europe ou l'Asie et le demeureront encore longtemps si les dessertes intra-régionales restent aussi difficiles et coûteuses. En outre, de nombreux ports connaissent des problèmes techniques (tirant d'eau, équipements, etc.) qui les empêchent d'être performants, voire même opérationnels. L'absence d'une offre en électricité à un prix compétitif et sans coupures intempestives pèse autant sur l'exploitation forestière et la transformation du bois que l'insuffisance des voies de communication.

Marquage d'une grume, Cameroun. © FAO/M. Vandenhaute





Cabine de contrôle d'une scierie, République du Congo. © Danzer AG, Baar

Développer la transformation du bois dans le bassin du Congo

Développer la transformation du bois dans le bassin du Congo



Transport et stockage de bois, Gabon. © FAO/O. Serrano

Au cours de ces dernières années, les gouvernements des États du bassin du Congo ont mis l'accent sur le développement de marchés nationaux, régionaux et continentaux des produits en bois. Cette volonté trouve un nouvel écho parmi les entreprises formelles du secteur du bois car leurs marchés traditionnels d'exportation, notamment l'Europe, se ferment de plus en plus et se concentrent sur un nombre limité d'essences.

Le marché européen demande de la qualité et un approvisionnement efficace et ponctuel auquel les entreprises du bassin du Congo ont parfois du mal à répondre. La crise économique a également joué un rôle important dans la réduction des marchés européens pour le bois en provenance du bassin du Congo. Les marchés asiatiques, en pleine expansion, demandent de la matière première mais aussi des produits du bois et montrent un intérêt accru pour des essences très diversifiées. Les standards demandés ne sont pas aussi élevés que pour le marché européen mais cette situation

évolue rapidement.

La stratégie pour développer la transformation du bois dans les pays du bassin du Congo jusqu'au produit final comprend quatre axes prioritaires: une volonté politique forte et un climat des affaires propice; un accès facilité aux moyens de production; la création d'une filière structurée; et la structuration de marchés formels et rémunérateurs.

Assurer une volonté politique forte et un climat des affaires propice; garantir un accès facilité aux moyens de production; structurer la filière bois; structurer des marchés formels et rémunérateurs

Volonté politique et amélioration du climat des affaires

- * **Reconnaître, au niveau des décideurs politiques, l'importance de la filière bois dans le développement du pays**
- * **Renforcer la concertation entre les différents secteurs et institutions étatiques concernés**
- * **Donner confiance aux entreprises en l'avenir du pays, l'administration et la justice:** créer les conditions pour travailler sur des marchés solvables et rentables, pour faire face à une concurrence loyale et transparente, pour avoir une perspective claire des profits futurs et pour entrevoir un temps de retour sur investissement raisonnable; réduire significativement la parafiscalité
- * **Formuler une stratégie régionale, voire continentale:** réduire les barrières juridiques, institutionnelles et commerciales entre les pays et les régions afin de fluidifier les flux commerciaux, de lutter contre le commerce illégal et d'améliorer la compétitivité de la production africaine; harmoniser les documents et codes douaniers pour améliorer la mobilité des marchandises
- * **Faciliter le développement des activités de sous-traitance** entre le secteur formel de l'exploitation forestières et les PMI en menuiserie
- * **Instaurer un régime fiscal ciblé et incitatif:** une palette de mesures ciblées telles que des exonérations ou allègements fiscaux, la réduction des charges



Développement
de la tra...
du

Structuration des marchés

- * **Développer davantage les marchés interafricains**
- * **Développer une offre correspondant au pouvoir d'achat:** maîtriser et améliorer les rendements matière ; valoriser les sous-produits ; améliorer la finition et la conservation pour sauvegarder la qualité
- * **Mettre en place une politique étatique de promotion du bois:** établir un quota minimum d'utilisation du bois dans l'habitat collectif, les bâtiments publics, les bâtiments industriels et agricoles
- * **Créer une image positive pour la « maison bois »:** développer une architecture bois pour les bâtiments publics, ce qui constituerait des produit-phare, et créer des centres de promotion du bois; élaborer un prototype à ossature bois pour l'habitat social
- * **Tirer parti de la différenciation des marchés au niveau continental:** nouer des liens entre l'offre et la demande au sein des sous-ensembles régionaux en facilitant les déplacements, en améliorant l'information commerciale, en organisant des foires et salons professionnels afin de décloisonner l'offre aujourd'hui très fragmentée

Accès facilité aux moyens de production

- * **Garantir l'accès à une matière première durable et légale:** (1) plans d'aménagement, (2) politique foncière et cadastrale, (3) traçabilité de la matière première, (4) adéquation durable en volumes et en essences prélevées entre l'extraction du bois, la capacité de transformation, la demande intérieure et les exigences des populations locales; (5) simplification des procédures d'attribution des permis
- * **Faciliter l'accès aux financements:** créer un fonds spécifique pour le développement de la transformation du bois et des lignes de crédit en refinancement sur l'aménagement forestier ou en préfinancement sur la transformation
- * **Renforcer la formation** à tous les niveaux de la filière: la matière et les techniques; le marketing et le design; les métiers nouveaux
- * **Développer les infrastructures et les services:** transports, électricité
- * **Établir des entrepôts pour le stockage du bois** comprenant des essences variées et du bois séché de qualité à proximité des villes

veloppement
nsformation
u bois

Structuration de la filière

- * **Sensibiliser les différents acteurs à la complémentarité de leurs activités** et aux avantages qu'ils pourraient tirer des synergies
- * **Établir des normes pour la standardisation de l'offre** afin d'améliorer l'efficacité industrielle et économique
- * **Développer la fabrication en série, standardisées et de qualité** afin de maîtriser les coûts et gagner en productivité face aux importations de produits en bois mais aussi de produits concurrents du bois (aluminium, etc.)
- * **Créer des clusters** - zones de concentration d'opérateurs
- * **Encourager l'interprofession:** regrouper les entreprises industrielles, PME-PMI et artisans au sein d'une interprofession du bois au niveau national, afin de constituer une force de proposition et d'action; regrouper les artisans en coopératives ou en syndicats professionnels pour structurer les opérateurs qui travaillent souvent suivant un mode très individualiste
- * **Promouvoir l'entrepreneuriat:** créer un tissu de PME-PMI bien gérées et développer chez les petits opérateurs une « culture » d'industrie et de filière avec des objectifs de performance et de rentabilité

Volonté politique et amélioration du climat des affaires

Le développement de la filière de la transformation du bois en Afrique centrale passe par la reconnaissance par l'État du poids et du rôle de la filière bois dans le développement de son pays.

Les entrepreneurs locaux et internationaux du secteur formel doivent pouvoir avoir confiance en l'avenir du pays et de la région et dans l'administration et la justice, travailler sur des marchés solvables et rentables, faire face à une concurrence loyale et transparente, avoir une perspective claire des profits futurs qu'ils pourront dégager et entrevoir un temps de retour sur investissement raisonnable. Les incitations fiscales à elles seules ne suffisent pas. De même, la question de la compétitivité ne saurait être traitée sans que soit posée la question d'un franc CFA pénalisant.

Les États devraient donner les moyens aux opérateurs locaux de transformer, de valoriser et de commercialiser sur le marché national, régional et continental des produits semi-finis et finis. Cela impose la prise de mesures d'accompagnement et de soutien incluant, entre autres: le développement

du marché local par le biais d'une politique fiscale appropriée, le développement de l'offre bancaire à l'investissement et à la consommation, l'investissement dans les infrastructures et les services (transports, électricité), et l'harmonisation des politiques douanières entre les pays pour développer les marchés régionaux.

Cela requiert un travail concerté des différents secteurs et institutions étatiques concernés; ceux responsables des forêts pour rendre une matière première de qualité accessible de façon légale et durable; de l'économie et des finances pour intervenir sur la fiscalité, tant à l'export et l'import (machines, outils, accessoires et autre matériel d'importation), qu'à la création et au développement d'entreprises; de l'énergie pour améliorer la fourniture en électricité à un coût compétitif; de l'enseignement secondaire et supérieur pour former aux métiers du bois; de l'environnement pour valoriser les déchets et les sous-produits; et de l'industrie pour la création et l'équipement d'une véritable filière de la transformation du bois.

Scierie, Gabon. © B. Castadot



L'impulsion régionale

Le marché de *l'ensemble* de l'Afrique représente en valeur celui du Brésil ou de la Fédération de Russie. L'étroitesse des marchés nationaux, que ce soit pour des raisons démographiques ou de pouvoir d'achat, est un frein au développement d'une filière bois, d'où la nécessité pour les États de formuler une stratégie régionale, voire continentale. Il s'agit de réduire les barrières juridiques, institutionnelles et commerciales entre pays et régions, afin de fluidifier les flux commerciaux, de lutter contre le commerce illégal et d'améliorer la compétitivité de la production africaine. Au sein de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) on constate que certaines de ces règles, notamment en matière de liberté de circulation des biens et des personnes, ne sont pas appliquées et que la parafiscalité pénalise les échanges. Les protections non tarifaires sont les principales entraves au commerce du bois: procédures administratives très longues, barrages routiers fréquents, corruption des opérateurs économiques, etc. Les APV signés ou en cours de négociation avec l'UE dans le cadre du processus FLEGT pourraient améliorer cette situation.

L'harmonisation des documents et codes douaniers pourrait faciliter la mobilité des marchandises. Une telle harmonisation pourrait, dans un premier temps, se faire entre les zones de la CEMAC, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Cela nécessiterait une connaissance approfondie des productions et des marchés existants et potentiels.

Souvent, chaque porte ou fenêtre est fabriquée suivant des dimensions propres au cadre contractuel menuisier-client. Elles sont donc variables d'une commande à l'autre, ce qui devient un handicap en termes d'industrialisation, de production en série et d'économies d'échelle.



Formation pour le renforcement de la filière bois, République du Congo.
© E.Parker/TFT

Le développement des activités de sous-traitance entre le secteur formel de l'exploitation forestière et les PMI en menuiserie peut avoir une incidence positive sur les coûts des intrants, la productivité et la compétitivité, et le développement de nouveaux produits (poutres en lamellé-collé, linteaux et seuils de portes, fermes de toit et murs préfabriquées, etc.) pour les marchés nationaux, régionaux, continentaux et internationaux.

Un régime fiscal ciblé et incitatif

Actuellement, les systèmes fiscaux et parafiscaux dissuadent le développement d'une filière moderne et formelle du bois à cause d'une multiplicité de taxes et d'un système fiscal inapproprié au regard des objectifs poursuivis: au Cameroun, par exemple, la taxe d'entrée du bois en usine serait très dissuasive.

*Créer des conditions
pour les opérateurs locaux
de transformer, valoriser
et commercialiser
sur le marché national,
régional et continental
des produits semi-finis et finis*



Grume pour déroulage, Gabon. © FAO/O. Serrano

Une palette de mesures ciblées peut être envisagée telles que des exonérations ou allègements fiscaux (TVA, etc.) ou encore des réductions de charges. Pour qu'elles soient effectives et efficaces, de telles dispositions fiscales doivent faire l'objet d'une réflexion au niveau régional.

La taxation des activités destinées à l'exportation ou au marché intérieur peut être différenciée. Au Cameroun, notamment, une taxe sur l'exportation des produits transformés pourrait être réintroduite, ce qui permettrait de défiscaliser les produits destinés au marché intérieur. L'attribution gratuite de quotas d'exportation de grumes aux entreprises de transformation pourrait être une autre option qui sera efficace si elle s'appuie sur des critères objectifs et vérifiables. Il est toutefois important de bien évaluer les répercussions que ces mesures, prises au niveau national, peuvent avoir sur les échanges au niveau des marchés régionaux.

Une taxation différenciée peut être appliquée entre micro-entreprises encadrées (clusters, centres de gestion agréés, etc.) et celles qui ne le sont pas, ainsi qu'entre les divers types d'investissements (scies mobiles par rapport aux raboteuses, etc.). On peut envisager aussi des dispositions à l'égard des droits d'importation, ce qui allègerait le coût élevé des intrants (vernis, colle, etc.) pour les menuisiers,

ébénistes et autres acteurs.

Une différenciation des taux des taxes peut encourager l'utilisation et la transformation d'une gamme plus large d'essences. Mais le système fiscal doit demeurer simple et, dans ce cas de figure, on ne peut définir que deux groupes de produits («promotion»/«classique») avec un taux très faible pour le groupe de promotion.

Une TVA à taux très bas pour les ventes réalisées sur le marché intérieur serait très incitative notamment dans le cadre du processus de légalisation du secteur informel, tout comme une exonération de certains produits pétroliers. Enfin, il est souvent suggéré que les seuils de taxation soient modulés en fonction du degré de transformation du bois (premier, deuxième, troisième). Il faut noter cependant que dans plusieurs cas d'application, ce mécanisme de taxation ne s'est guère montré assez efficace pour inciter les entreprises à augmenter la transformation.

La fiscalité doit être conçue en fonction des besoins nationaux (par exemple, le Cameroun a un déficit en déroulage tandis que le Gabon a un déficit en sciages) et doit pouvoir s'adapter tout en restant prévisible.

Les prélèvements «parafiscaux » effectués par les représentants déconcentrés de l'État, notamment ceux postés le long des axes de circulation ou qui contrôlent les permis d'exploitation, vont représenter jusqu'à 15 pour cent du prix de vente du sciage en ville. Au Cameroun, on estime que les taxes informelles représentent 2 000 à 3 000 francs CFA par mètre cube contre 1 000 à 2 000 au Gabon. Ainsi, pour les scieurs individuels, une des meilleures incitations à la légalisation de leur activité serait de leur garantir une diminution significative de la parafiscalité qui ne soit cependant pas entièrement compensée par le coût lié à la légalisation.



Halage de grumes en forêt, République centrafricaine. © C. Duhesme

L'accès aux moyens de production

La matière première

Dans la situation actuelle, l'approvisionnement en bois de qualité sur les marchés nationaux du bassin du Congo est déficitaire car la quasi-totalité, voir la totalité, du bois est destinée à l'exportation. Cependant, créer une filière du bois au niveau national signifie s'intéresser avant tout à la source d'approvisionnement en bois. Il convient de savoir qui a coupé, où, qui a alimenté le marché et avec quels documents? Cela requiert dans chacun des pays de généraliser les plans d'aménagement durable, de procéder à une vaste politique foncière et cadastrale et d'identifier clairement les acteurs, la réglementation en vigueur et les processus d'identification de la matière première, permettant leur contrôle par le biais de la traçabilité. Une telle démarche doit également contribuer à établir une adéquation durable (en volumes et en essences prélevées)

entre le niveau d'extraction forestière, la capacité de transformation, la demande intérieure et les exigences des populations locales.

Les procédures d'attribution des permis peuvent être simplifiées en améliorant les délais de traitement des dossiers ou en redéfinissant les responsabilités à chaque niveau. Le cadre législatif peut être révisé pour autoriser la récupération de bois.

Généraliser les plans d'aménagement, établir une adéquation durable du prélèvement forestier, garantir la traçabilité de la matière première

À proximité des villes, l'existence d'entrepôts suffisamment grands disposant d'essences variées et de bois séché de qualité à des prix compétitifs est indispensable pour la constitution d'un marché et d'une filière performante.

La structuration de la filière permettrait de résoudre le problème de disponibilité et de stockage du bois mais aussi d'entreprendre des actions de sensibilisation au bois sec de qualité auprès des professionnels et des consommateurs. Dans le cadre d'une filière intégrée, le séchage du bois pourrait être sous-traité pour les PME d'exploitation forestière.

Les financements

Les politiques et mécanismes de financement sont inadéquats et pénalisent l'activité à forte intensité capitalistique. Les conditions d'emprunt sont si rédhibitoires (durée, taux) que les grandes entreprises n'y ont pas ou guère recours et que l'artisan considère l'accès au crédit comme un handicap majeur. Or, l'absence de fonds de roulement ne lui permet pas de s'approvisionner en bois de qualité pour répondre à une commande. La création d'un fonds spécifique pour le développement de la transformation du bois permettrait de résoudre ce type de problème.

*Faciliter l'accès
à des financements
clairement identifiés
et identifiables*

Mesure de diamètre, République centrafricaine. © C. Duhesme





Sciage à la grumnette, République centrafricaine. © FAO/ M. Vandenhoute

D'une manière générale, les financements doivent être clairement identifiés, identifiables et accessibles. Des lignes de crédit bancaires doivent être ouvertes. En République démocratique du Congo, des bailleurs comme l'Agence française de développement ont mis en place des produits de garantie qui permettent aux banques de partager le risque, d'allonger la durée de maturité, de baisser les garanties obligatoires, etc. Des lignes de crédit peuvent être créées en refinancement sur l'aménagement forestier ou encore en préfinancement sur la transformation.

La formation

La formation est un axe prioritaire, nécessitant une politique nationale, car il n'existe quasiment pas de structures de formation adaptées dans l'ensemble du bassin du Congo. Elle doit être renforcée à tous les niveaux de la filière de la transformation du bois

(formation des scieurs, menuisiers, ébénistes, utilisation et entretien des équipements, gestion, comptabilité, etc.).

La matière et les techniques. En général, les artisans travaillent sur très peu d'essences et n'utilisent pas ou guère la vaste palette d'essences disponibles dans le bassin du Congo. Souvent ils ne connaissent pas leurs caractéristiques. Les entreprises manquent de personnel qualifié que ce soit d'affûteurs, d'opérateurs d'équipement de scierie, d'ébénistes et menuisiers, d'opérateurs de production et de finition, de créateurs designer, d'ingénieurs du bois, etc.

*Renforcer la formation
à tous les niveaux de la filière
de la transformation du bois*

Le marketing et le design. S'implanter sur des marchés locaux, régionaux ou continentaux signifie dispenser une formation à des métiers précis et techniques pour répondre à des besoins existants ou à créer, pour le biais d'un marketing approprié incitant à « consommer local »: ameublement, design, architecture d'intérieur, construction de maisons en bois, planchers de maisons, intérieur de navires, production de placages, mobilier moderne de bureaux, ébénisterie, charpentes des maisons, etc.

Les métiers nouveaux. Il existe aussi des métiers nouveaux liés à l'environnement, à la traçabilité, à la légalité, à la qualité, à l'entretien de l'équipement, ou encore à l'informatique, au management et à la comptabilité. Il s'agit aussi d'accorder une importance accrue à l'apprentissage et au compagnonnage.

Au-delà de la formation, la filière doit être capable d'attirer les jeunes et de garder son personnel compétent en lui offrant un salaire adéquat et des conditions de travail satisfaisantes, voire une reconnaissance sociale à travailler un matériau noble.

Les infrastructures et les services

Les infrastructures, notamment les transports et l'électricité, jouent un rôle de premier plan dans le développement des marchés nationaux et régionaux. Créer et développer un marché de produits finis en bois dans le bassin du Congo impose le séchage du bois. Ainsi, l'absence d'une source fiable d'électricité est un des facteurs qui entravent le plus la création d'une filière structurée et compétitive de transformation du bois, notamment pour la mécanisation des ateliers, le recours à des séchoirs, et l'industrialisation de façon générale. De l'ensemble de ces facteurs dépend la disponibilité physique de bois de qualité et la compétitivité de la filière face aux produits importés et aux produits de substitution.

*Sont nécessaires
des infrastructures
et services adéquats*

Route forestière, Cameroun. © FAO/ M. Vandenhaute





Transformation artisanale, République démocratique du Congo. © T. Baldassarri H. von H.

Structuration de la filière

Dans le bassin du Congo il n'existe pas de filière bois bien structurée, c'est à dire une chaîne d'acteurs allant de la coupe de l'arbre à la vente d'une maison ou d'un meuble. Une des tâches principales des États et des entités faïtières consiste à sensibiliser les différents acteurs à la complémentarité de leurs activités et aux avantages qu'ils pourraient tirer des synergies.

La force des entreprises industrielles réside dans leurs compétences en termes d'exploitants forestiers, d'aménagistes, de scieurs dérouleurs, de séchage et d'usinage, de la qualité de leur production, de leur maîtrise des marchés mondiaux et de leurs capacités financières à investir et à se développer. Mais elles se heurtent à la difficulté d'accès aux circuits de commercialisation sur les marchés locaux et à l'absence d'un marché local d'envergure.

En réalité, la troisième transformation n'est souvent guère possible pour ces entreprises liées à la production d'une « qualité export » de deuxième

transformation qui, pour l'instant, est trop chère pour le pouvoir d'achat local. Toutefois, les entreprises de transformation pourraient viser les marchés sélectifs qui existent au niveau national pour la troisième transformation.

Le secteur informel a une bonne connaissance de la demande locale et dispose en général d'un bon réseau de commercialisation. Il offre également des produits à des prix compétitifs: on estime, par exemple, qu'au Cameroun le prix de vente du mètre cube de bois scié par des villageois est inférieur de 20 pour cent à celui des scieurs professionnels. On retrouve cette différence de 20 pour cent en moyenne en République démocratique du Congo pour les planches.

*Sensibiliser les différents acteurs
à la complémentarité
de leurs activités
et aux avantages des synergies*

Mais ce secteur informel manque de compétences financières et techniques.

Connecter les industries à l'artisanat est un des éléments clés d'une stratégie de transformation du bois à destination des marchés locaux et régionaux. Un lien entre l'industrie et l'artisanat peut relever le niveau de qualité de la production mise sur le marché et, partant, inciter le consommateur à acheter ces produits qui, grâce aux économies d'échelle, peuvent être offerts à des prix abordables.

L'existence de normes et la standardisation de l'offre sont alors source d'efficacité industrielle et économique.

Les clusters

Les clusters (zones de concentration d'opérateurs comme celles réalisées au Cameroun) peuvent aider

le secteur informel à identifier les bénéfices qui découleraient de son intégration dans l'économie formelle. Les clusters facilitent l'approvisionnement en bois séché, calibré, voire « tracé », et permettent l'accès à une maintenance industrielle, à des facilités de transports ainsi qu'à des services financiers et administratifs. Cela encourage les investissements dans les deuxième et troisième transformations et permet la création d'un bassin d'emplois tout en facilitant l'accès à la matière première.

*Connecter
les industries
à l'artisanat
peut relever
le niveau de qualité
de la production*

Marquage de bois dans une scierie, République du Congo. © E.Parker/TFT; Marché informel, Cameroun, © B. Castadot





Placage tranché, République du Congo. © Danzer AG, Baar

L'interprofession

Les entreprises industrielles, les PME-PMI et les artisans doivent être regroupés au sein d'une interprofession du bois au niveau national, afin de constituer une force de proposition et d'action. Cela peut être précédé par le regroupement d'artisans en coopératives ou en syndicat professionnel, ce qui structurerait les opérateurs qui travaillent souvent sur un mode très individualiste. Des économies d'échelle peuvent être dégagées en négociant collectivement auprès des fournisseurs d'équipement. On pourra ainsi adapter aussi les moyens de production aux capacités d'investissement des opérateurs.

L'entrepreneuriat

La création d'un tissu de PME-PMI bien gérées est indispensable pour structurer l'artisanat et inciter les entreprises industrielles à travailler avec elles et à investir dans la transformation jusqu'aux produits finis et semi-finis. Cela requiert entre autres de développer chez les petits opérateurs une « culture » d'industrie et de filière, avec des objectifs de performance et de rentabilité.

En l'état actuel des choses, l'entreprise formelle ne fera pas les mêmes marges sur le marché local que pour l'international (ou interrégional), ne serait-ce que parce que sur ce marché local, elle n'est pas compétitive face au secteur informel.

En revanche on peut concevoir, par exemple, que le secteur formel développe son marché de produits transformés à l'interrégional et approvisionne aussi en marge le marché local.

Se pose aussi la question de l'impact sur les prix qu'aurait la légalisation de l'exploitation artisanale, que ce soit suite à la signature d'un APV ou dans le cadre d'une politique de structuration du secteur.

*Développer l'interprofession
du bois et créer
un tissu de PME-PMI
bien gérées*



Marché informel, République démocratique du Congo. © T. Baldassarri H. von H.

Structuration des marchés

Le marché existe déjà: l'Afrique importe pour 4 milliards de dollars des États-Unis de produits en bois mais seulement 10 pour cent viennent du continent lui-même, et le potentiel est considérable. L'Afrique est une des régions au monde dont la croissance économique est la plus forte. La population du continent s'élève à 1,05 milliard d'habitants dont 400 millions vivent en ville et consomment donc plus que les populations rurales. La fabrication de produits semi-finis et finis en bois, notamment la construction de maisons, serait potentiellement le premier créateur d'emplois qualifiés.

Pour capter ces marchés il faut des productions en série, standardisées et de qualité, maîtriser les coûts et gagner en productivité face aux importations non seulement de produits en bois, mais aussi de produits concurrents du bois (aluminium, etc.). Cela permettra d'améliorer la balance commerciale des pays et de créer des emplois et de la richesse en générant de la valeur ajoutée localement.

Développer une offre correspondant au pouvoir d'achat

Maîtriser et améliorer les rendements matière permettent d'optimiser l'outil industriel, de réduire les coûts et de valoriser la récupération. Les sous-produits ou des bois de petites dimensions, moins coûteux, peuvent trouver de meilleurs débouchés en recourant, par exemple, au bois massif reconstitué. Des processus de transformation pertinents peuvent convertir les déchets du bois en éco-matériaux. Améliorer la finition (séchage, assemblage, vernissage, collage, peinture, etc.) et veiller à ce que le produit soit entreposé sous abris

Capter les marchés africains grâce à des productions standardisées et de qualité

adéquats permettraient d'accroître à moindre coût la qualité et la compétitivité des meubles, portes et fenêtres par rapport aux articles importés et/ou de substitution.

Le rôle des marchés publics

Le développement du marché local peut passer par une politique étatique de promotion du bois, en établissant un quota minimum d'utilisation du bois dans les marchés publics, dans l'habitat collectif, dans les bâtiments publics (établissements de santé, écoles), les bâtiments industriels et agricoles, ainsi que dans les outils d'usage quotidien.

L'application d'une telle mesure se heurte dans la plupart des pays du bassin - hormis peut-être au Cameroun - à la question du coût: acheter local coûte plus cher qu'importer. Toutefois, si une telle disposition était généralisée, la demande atteindrait un niveau permettant des économies d'échelle et, partant, une baisse du prix unitaire.

Maison en bois, Cameroun. © FAO/O. Serrano

Créer une image positive pour la « maison bois »

Par rapport au potentiel, la demande nationale en maisons en bois est faible dans le bassin du Congo. L'image de la « case du village » est encore très prégnante dans l'esprit collectif, souvent associée à la pauvreté et aux baraques en planches délabrées. Le bois n'est donc pas toujours considéré comme un matériau noble. Cette image est confortée par une offre de produits bon marché mais de qualité médiocre. En outre, l'acculturation pousse de nombreux habitants à penser que ce qui est bon ou de qualité vient nécessairement de l'étranger. Pour faire évoluer ces perceptions, les autorités publiques peuvent développer une architecture bois pour les bâtiments publics, ce qui constituerait des produits phares et créer des centres de promotion du bois. En outre, un prototype à ossature bois pour l'habitat social peut être utilement élaboré.





Production de contreplaqué, Gabon, © FAO/O. Serrano

Tirer parti de la différenciation des marchés au niveau continental

Les marchés africains représentent un potentiel en soi, toutefois, ce sont des marchés relativement complexes car en plein développement, que seules des entreprises ayant un certain niveau de trésorerie peuvent appréhender car ils nécessitent notamment des études de marché et d'accessibilité, le marketing, la maîtrise des transactions financières internationales, des termes de paiement clairs, des garanties, etc.

Le marché sous-régional d'Afrique centrale est plus accessible et très porteur: il peut être développé en accélérant la facilitation sous-régionale, en ouvrant les marchés, en sécurisant l'approvisionnement, les paiements et la conformité des produits, concluant des accords de partenariat avec des entreprises étrangères et en valorisant les sous-produits. Il requiert aussi une normalisation relative, ainsi qu'une équivalence de traitement des acteurs par l'administration.

Il s'agit, par conséquent, d'établir des liens entre l'offre et la demande au sein des sous-ensembles régionaux en facilitant les déplacements, en améliorant l'information commerciale, et en organisant des foires et salons professionnels. Cela contribuera à décloisonner l'offre, aujourd'hui très fragmentée, et à développer la fabrication en série réduisant ainsi les coûts et suscitant l'intérêt des acteurs de la filière.

Conclusions

L'industrie forestière de transformation du bois peut représenter un potentiel pour le développement durable dans le bassin du Congo. Aux fins de sa concrétisation, les grandes industries forestières et du bois (des entreprises étrangères essentiellement) doivent évoluer, ne serait-ce que pour leur propre survie. Le marché européen se ferme rapidement aux bois tropicaux, à cause, d'une part, de la crise économique et, d'autre part, de nouvelles exigences. L'industrie ne peut guère plus compter sur de nouvelles superficies pour étendre son exploitation forestière; il lui faut recourir à la création de valeur ajoutée pour des marchés nouveaux: les marchés africains.

Actuellement l'essentiel de la transformation et de la valorisation du bois destiné au marché local relève du secteur informel. Cela constitue un manque à gagner pour les Etats et une concurrence déloyale pour les entreprises établies formellement, et contribue au manque de transparence du secteur, ce qui accentue la difficulté de développer une filière nationale solide, pérenne et durable. Toutefois, il est difficile, et même parfois délicat, d'appréhender le secteur informel car il est lucratif pour bon nombre d'acteurs, et l'exploitation des ressources ligneuses est une des activités économiques ayant le plus

grand impact financier sur les populations rurales. Pour les entreprises forestières, il existe une continuité entre une démarche de gestion durable des forêts et une démarche industrielle visant à améliorer les rendements et à transformer des essences secondaires (ou des produits jugés en l'état impropres à l'exportation) en produits à haute valeur ajoutée destinés aux marchés national, sous-régional, continental ou international. Mettre sur la table ce chantier de la transformation, c'est proposer un modèle plus qualitatif et moins extensif, et plus soucieux de la ressource forestière.

L'intégration du secteur informel, grâce notamment à la sous-traitance, serait bénéfique tant pour les PME-PMI que pour le secteur formel. Pour ce faire, s'imposent une volonté politique forte et un climat des affaires propice, la création d'une filière structurée, un accès facilité aux moyens de production, aux financements, à la formation, et aux transports.

Les éléments de réflexion présentés ici, issus de la vision des acteurs œuvrant dans l'industrie du bois, sont proposés comme point de départ pour la formulation de stratégies nationales visant le développement durable de l'industrie forestière dans le bassin du Congo.

Cameroun. © FAO/M. Vandenhaute



Ce Livre Blanc rassemble une série de réflexions et propositions pour le développement de la transformation du bois dans le bassin du Congo. Ces éléments de réflexion, issus de la vision des acteurs œuvrant dans l'industrie du bois, sont proposés comme point de départ pour la formulation de stratégies nationales visant le développement durable de l'industrie forestière dans le bassin du Congo.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Département des forêts de la FAO

www.fao.org/forestry

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

www.itto.int

Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT)

www.atibt.org

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne et le support de Pro€Invest. Son contenu relève de la seule responsabilité d'ATIBT, de la FAO et de l'OIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme la position de l'Union européenne.

© ATIBT, FAO, OIBT, 2013

